



CLUSTER DES ORGANISATIONS ENVIRONNEMENTALES  
 PROVINCE DU NORD-KIVU  
 REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 Email : fauneflore.virunga@gmail.com  
 Tél : +243 999097676, +243 830445282  
 B-001-CLUST-ENV-TR-NK/2022

Vivre en harmonie avec la nature



Femme  
 Africaine pour la  
 Paix et le  
 Développement



# DECLARATION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE- RDC CONTRE LA VENTE AUX ENCHERES DES BLOCS PETROLIERS ET GAZIERS DANS LES AIRES PROTEGEES EN RD CONGO

# CLUSTER ENVIRONNEMENT

Cluster des Organisations Environnementales de la société civile en RD Congo, sa vocation est reconnue par les autorités congolaise de protéger l'environnement en général. C'est avec beaucoup d'attention que ces organisations de la Société Civile suit l'évolution du processus de la vente aux enchères des blocs pétroliers et gaziers à l'intérieurs des aires protégées en RD Congo qui a débuté par les appels d'offres dont le lancement a été fait ce 28 juillet. Sur les 32 blocs initialement présélectionnés, seuls 16 blocs pétroliers dont dispose la RDC retenus à titre de première phase dans trois bassins sédimentaires en vue des appels d'offres pour l'attribution des droits d'hydrocarbures. Les blocs concernés sont repartis à travers tout le pays ; 3blocs dans le bassin côtier, 9 blocs dans la cuvette centrale, 11 blocs dans le Graben TANGANYIKA, 4blocs pour le Graben Albertine et 3 blocs gaziers sur le lac Kivu. Ce qui fait un total de 30 blocs.

En RD Congo, depuis l'exercice de l'exploitation des ressources naturelles comme : COBALTE, ZINK, OR, DIAMA, CASTERITE, CAOUCOU, CUIVRE, COLTA, URANUIM, ETAIN, FER, MANGANEUSE,.....rien ne marche au peuple Congolais, ce dernier continue à s'accroupir au aides extérieures. La vente aux enchères des blocs pétroliers et gaziers de la RDC pour l'extraction ne constitue pas une solution optimale pour répondre aux sociales du peuple Congolais.

De nos recherches et investigations menées, spécifiquement aux blocs pétroliers **IV** et **V** présélectionnés par le gouvernement congolais dans le graben Albertine chevauchent le Parc National des Virunga patrimoine mondial de l'humanité qui touche 3 territoires dont RUTSHURU, LUBERO et BENI où la situation sécuritaire se porte très mal et reste précaire et alarmante dans plusieurs localités de ces territoires, de ces territoires, les populations vivent de l'agriculture, pêche et élevage qui leur apportent les moyens de subsistances issus à des sols riches, non pollués et nourrissent la région mais aussi les autres provinces de la RD Congo, c'est un potentiel formidable.

Le bloc pétrolier **V** présélectionnés par le gouvernement congolais dans le graben Albertine, ce bloc touche des blocs volcaniques dont NYAMULAGIRA et NYIRAGONGO partie intégrante du Parc National des Virunga. Voila le premier risque que la population va subir.

Le Parc National des Virunga, dans son intégrité, demeure une aire protégée dont le statut relève du Domaine Public de l'Etat et ce site a une double casquette internationale : un site du [Patrimoine Mondial](#) par sa valeur universelle exceptionnelle et sa biodiversité et un site [Ramsar](#), par son écosystème aquatique : qui est le lac Édouard. Ces deux caractéristiques engagent la République Démocratique du Congo, en tant qu'Etat partie, pour ratifié les deux conventions internationales.

L'Etat Congolais doit faire une rétrospective à rapport de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, tenue à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972, en sa dix-septième session adopta la convention concernant la protection du Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel dont la RDC est partie à son article 4 de ladite convention, impose à chacun des États parties l'obligation d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du patrimoine culturel et naturel situé sur son territoire.

Du processus de la vente aux enchères des blocs pétroliers et gaziers à l'intérieurs des aires protégées en RD Congo, il ressort que, le gouvernement congolais n'a pas respecté l'article 4 de ladite convention tenue à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972 et l'article 215 de la constitution de la RD Congo.

Le PETROLE est une ressource épuisable qui ne se renouvelle pas et son exploitation par gisement ne dure en général que 15 à 30 ans en accompagnement de multiples **risques** dont :

- Pollution de l'air, eau ;
- Dégradation des sols ;
- Déchets toxiques déversés dans les eaux ;
- Concentration d'hydrocarbures ;

#### **Conséquences :**

- Santé humaines ;
- Eruption volcanique ;
- Destruction des moyens de subsistance des paysans et des animaux ;
- Destruction des valeurs culturelles et sociales sans estimations en numéraires ;
- Délocalisation des personnes ;
- Disparition des espèces ;

Des investigations menées par l'Etat Congolais, stipule que des études appropriées pour l'exploitation du pétrole dans les différents blocs présélectionnés ont été bel et bien faites avant de lever l'option de cette exploration de l'or noir. Et confirme que se gisement serait sous la nouvelle technologie sans risque or le risque ZERO n'existe pas. Il y a toujours des pollutions et l'accumulation de déchets polluant l'air et les sols. La pollution des écosystèmes fait peser de graves menaces sur la santé des communautés qui en dépendent.

Eu égard à ce qui précède, les organisations de la société Civile, signataires de la présente déclaration recommandent :

Au Président de la République

- L'intégration des amendements de la société civile dans la proposition de loi sur le régime général sur les hydrocarbures qui prend en compte la protection de l'environnement, des aires protégées et des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et la promotion des droits et intérêts des communautés locales et peuple Autochtones ;
- Mettre à valeur la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, tenue à Paris du 17 octobre au 21 novembre 1972 à son article 4 de ladite convention ;
- En tant que garant de la Nation, de faire respecter scrupuleusement les lois de la République ;
- Non des permis et autorisations délivrés aux répondants des appels d'offres lancés le 28 juillet sur les 30 blocs dans les aires protégées ;
- Annulation du contrat d'exploitation du pétrole et de partage de la production à l'intérieur des aires protégées ;
- Mettre à valeur les lois nationale et des engagements internationaux pris par la RDC en matière de la préservation et protection de l'environnement ;

Au Partenaires

L'engagement et la mobilisation en faveur de la protection des aires protégées de la RDC contre les activités pétrolières.

De ce point de vue, il revient au gouvernement Congolais à :

- Retirer ses décisions de la vente aux enchères des blocs pétroliers et gaziers à l'intérieurs des aires protégées ;
- Connaître les impacts des activités pétrolières sur les espèces rares des aires protégées, la biodiversité, l'agriculture, la pêche, les écosystèmes, la santé humaine ainsi que les différentes pollutions ne sont pas de nature à soutenir ce projet ;
- Connaître la valeur économique réelle et potentielle du Parc National des Virunga et Upemba est de loin supérieure aux potentiels revenus pétroliers ;
- Connaître les parcs nationaux constitue des moteurs de développement économique durable pour le pays et les générations futures ;

En résumé, cette déclaration contre la vente aux enchères des blocs pétroliers dans les aires protégées par le gouvernement de la RD Congo révèle d'énormes problèmes lesquels nécessitent une intervention urgente qui renforcerait la stratégie de respecter les accords et conventions internationales dont la RD Congo avait pu ratifier.

Pour les organisations de la société civile secteur environnement et Droit de l'homme Province du Nord Kivu, Sud-Kivu et Ituri.

*Liste des signataires en annexe*

N0	Organisation	Responsable	E-mail et Contactes
01	BEIE	Joël KABWASA	beienature003@gmail.com +243999097676
02	AJACAR	KASEREKA MWIMBI	ajacar.rdc@gmail.com +243973047776
03	IDPE	BANTU	idpe_kc@yahoo.fr +243997704042
04	HORIZO NATURE	ZAINA VAY	horizo.nature@gmail.com +243990853553
05	FORED	John LUFUKARIBU	ongfored@gmail.com +243824632835
06	UFO	DEBORAH NDEKENINGE	ufoasbl@gmail.com +243998997241
07	UPROAPDI	KAMBALE JEREMI	uproapdi.rdc@gmail.com +243975918614
08	FSDFO	JADOT VOITURE	fsdefo64@gmail.com +243991450095
09	IPAG	Didie MUKEVERI K.	lpagasbl09@gmail.com +243990457108
10	AHPRF	Wivine NTAMASHAKIRO	ahprf.rdc@gmail.com +243998997241
11	PAPROSADE	NTIBATEKEREZA John	paprosade@gmail.com +243971018641
12	SJDDH	Moise BAHATI	Sjddh02@gmail.com +243991450095
13	OPHKA	Jackson GASIGWA	ophkasbl@gmail.com +243993804744
14	AJPPDI	SEBUHORO Patrick	ajppdi@gmail.com +243996833430
15	ULDPN	NDYANABANZI Michel	ndyanabanzimichel@gmail.com +243993616057
16	SYFUDP	KASEREKA MAOMBI	syfudp@gmail.com +243994903462
17	PACOFEDI	Wivine NZABARA	pacofedi@gmail.com +243999915504
18	ADEPDH	LWALEGHA	adepdhtrutshuru@gmail.com +243976589410
19	NETRESE	MAPENDO BYIBESHO	netreserdc@gmail.com +243993409800
20	BOSAM-GL	EMMANUEL TEMBO	etembo180@gmail.com +243972423833
21	ABCom	RAYMOND SENDEGEYA	abcom@gmail.com +243975262691
22	SUIEPD	SOPHIE ZAWADI	suiepd.rdc@gmail.com +243975389442
23	ACHDDH	NSENGIYUVA Jean	-----
24	ALW	Fiston KIBALWA	alwasblsrc@gmail.com +243993600092
25	APA	PATRICK POLEPOLE	apa.rdc@gmail.com +243990457108